

Périscolaire et micro-crèches

Les quinze points qui étaient à l'ordre du jour du conseil de communauté de communes de Sélestat, lundi soir, à la salle Sainte-Barbe, sont passés comme une lettre à la poste en trois-quarts d'heure. Ce qui a fait dire au président, Marcel Bauer, en fin de séance, que « les dossiers sur l'assainissement nous manquent ! »

Une allusion aux très nombreux (et longs et coûteux) dossiers instruits par la Comcom et débattus en séance publique, quand elle avait la compétence assainissement aujourd'hui transférée au Syndicat des eaux et de l'assainissement du Bas-Rhin (SDEA)...

Dorénavant ce seront certainement les délibérations concernant le périscolaire qui feront le plus débat, sans omettre le développement économique et le transport intercommunal.

En ce qui concerne justement le périscolaire, la convention entre la Comcom et la Caisse d'allocations familiales (CAF) concernant les accueils de loisirs sans hébergement des écoles du quartier Ouest et du service périscolaire de l'école Wimpfeling a été renouvelée.

Par ailleurs, la vice-présidente chargée de ces dossiers, Myriam Bouyer-Baumann, a indiqué que le règlement intérieur du périscolaire à Wimpfeling avait été modifié ce qui permet, notamment, d'accueillir les enfants de 16 h à 18 h 30, les lundis, mardi, jeudi et

vendredi, les jours de classe. Précisons que l'accueil sans repas se fait de 11 h 30 à 12 h 15, la restauration scolaire de 11 h 30 à 13 h 30 et les études surveillées de 16 h à 17 h 15. L'accueil de loisirs les mercredis et les petites vacances scolaires, hors vacances de Noël, se fait de 8 h à 18 h.

La restauration scolaire est assurée par un prestataire. Le marché doit être renouvelé. Un appel d'offres est donc lancé sachant que le prestataire devra inclure un aliment issu de l'agriculture biologique au moins deux fois par semaine et un repas entièrement bio sera proposé au moins une fois par mois. Avis aux amateurs...

L'association La Farandole gère actuellement deux micro-crèches. Mais elle devra en gérer deux autres, l'une à Baldenheim, l'autre à Châtenois dans l'attente de l'ouverture de la Maison de l'Enfance (ouverture qui est prévue en septembre 2013). C'est pourquoi La Farandole a sollicité une subvention à la Comcom. Cette dernière y intégrera la participation financière de la CAF.

La Comcom va participer à hauteur de 29 700 € au financement d'une micro-crèche créée par l'ARSEA (DNA du mardi 17 mai), un espace mère-enfant pour 10 enfants qui seront accueillis par le service de la protection maternelle et infantile



Diverses activités sont proposées aux enfants du périscolaire à l'école Wimpfeling (Photo DNA — Franck Delhomme)

du conseil général. Un lieu en centre-ville dont l'aménagement est financé par le Rotary Club de Sélestat, la Fondation de France, le conseil général et la CAF.

La Comcom participera donc à sa gestion : « Je m'étonne qu'il n'y ait pas eu de réflexion sur ce sujet. Il est nécessaire d'avoir un éclairage, regrette Luc Adonet, représentant de Châtenois. Il ne faut qu'il y ait un ghetto ». Bien sûr le lieu ne sera pas « ghettoisé » et un nouveau responsable « En-

fance-jeunesse » à la Comcom suivra le dossier, assure Marcel Bauer.

Par ailleurs, les élus siégeant à la Comcom sont désormais 44 car Châtenois obtient un siège supplémentaire (5). C'est Christian Ottenwaelder qui devient titulaire, Pascal Mathieu et Christophe Elsaesser, suppléants.

Avec cette implantation, un manque va être comblé

Le produit de la fiscalité, compte tenu de la réforme

de la taxe professionnelle, progresse de 7,7 % et il est légèrement supérieur aux prévisions budgétaires de 130 600 €. Compte tenu également de la majoration de 4 % des taux d'imposition.

Concernant le développement économique, Jacques Meyer a fait part de l'entrée de la Comcom de Sélestat – comme neuf autres Comcom – dans le capital de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ACRENE qui va s'installer sur le parc du

Giessen. Cette société dont 20 % du capital sera détenu par les dix Comcoms, la Région Alsace, a reçu un avis favorable de l'ADAC et a pour objectif la réhabilitation thermique de bâtiments privés en Alsace en accompagnant des particuliers dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement. « Avec cette installation aux enjeux économiques importants, un manque va être comblé, assure Patrick Barbier. Ce projet doit être agréé par le préfet ». La comcom versera 300 € au capital de cette SCIC.

Le syndicat mixte pour le traitement des eaux (SYMTESE) passe dans le giron du SDEA, après le transfert du service assainissement de la comcom. Vingt-trois communes du Centre-Alsace adhèrent au SYMTESE.

La comcom va participer à la création d'un circuit thématique « jardins médiévaux ». Cinq communes sont concernées, en Centre-Alsace, par ce projet (DNA du samedi 1^{er} janvier 2011) Dieffenthal, Scherwiller, Châtenois, Kintzheim et Orschwiller.

2 185 € seront versés pour la réalisation de dix panneaux d'accueil et d'information trilingues, chacun présentant le circuit dans sa globalité avec une partie spécifique au jardin concerné dans chaque commune.

La Comcom va verser 4 434 € pour les travaux d'aménagement de l'arrêt Gare du TIS à Scherwiller.

Philippe Girard